



## **Campagne IR 2020 : Entre mépris du dialogue social et risques non maîtrisés**

Alors que les organisations syndicales sont en audioconférence avec la direction générale des Finances publiques tous les jours, ces dernières n'ont été informées qu'au dernier moment de la décision concernant l'ouverture de la campagne d'impôt sur le revenu le 20 avril (au lieu du 9 avril initialement prévu).

Le ministre Darmanin a voulu laissé la primeur à TF1 : c'est encore un mépris du dialogue social déjà mis à mal à plusieurs reprises. Que ce soit dans les discussions de la loi sur la transformation de la fonction publique, sur le sujet du nouveau réseau de proximité ou le projet de réforme des retraites, ce gouvernement reste sourd à toute discussion et agit seul, faisant fit des corps intermédiaires soi-disant indispensables ! Au-delà, ce sont tous les agents des Finances Publiques qui continuent à assurer les missions essentielles de service public comme l'aide aux entreprises, le paiement des salaires du personnel des hôpitaux publics, de la police, des agents des collectivités locales, des enseignants etc, de payer les fournisseurs des communes et gérer les comptes de tous les organismes publics (Etat, communes, intercommunalités, départements, régions, établissements publics, etc.) et qui sont méprisés.

### **Que nous propose la DG et la DDFIP 34?**

- une première partie de campagne en phase de confinement en misant tout sur le téléphone, mails et e-contacts

*A moins que les ordinateurs portables ne tombent par magie du ciel, il faudra donc plus d'agents en présentiel dans les SIP ! La DG estime le taux à 40%, c'est beaucoup trop élevé pour la CGT FP 34 ! Quid des règles de distanciations et des gestes barrières ?*

-une note de campagne locale, un diaporama et un sous-main envoyé par mail  
*Cela ne remplacera jamais les traditionnelles réunions de campagne !*

**En clair, débrouillez-vous !!!**

Sans compter le **prélèvement à la source** qui entre dans sa phase sensible avec les régularisations et remboursements éventuels de trop perçus.

Cerises sur le gâteau pour cette année, l'arrivée de deux nouveaux dispositifs : la **suppression de l'envoi papier aux télédéclarants** apportera son lot de questionnements et de mécontentements ; la **procédure d'auto-validation** de 11 millions de déclarations amènera contentieux ou perte fiscale (en l'absence de revenus locatifs ou professionnels connus, la déclaration pré-remplie sera validée automatiquement. Quid des usagers qui ne déclareront pas leur premiers revenus locatifs ou professionnels??).

**Et tout ça pendant une crise sanitaire sans précédent !!! Comment envisager de démarrer la campagne IR en pleine période de confinement, sans pouvoir accueillir le public ( plus de 30 000 personnes reçues en avril 2019, 125 000 sur la totalité de la campagne 2019) !**

A la fracture numérique de plus en plus pénalisante pour les publics en difficulté (personnes âgées, usagers dépourvus d'internet ou ne sachant suffisamment l'utiliser...), s'ajoute une fracture sanitaire touchant malades, aidants et soignants fortement impactés par le COVID 19.

Et ensuite, si nous sortons de la période de confinement, comment pourrons nous assurer la sécurité tant du public que des agents avec certitude ?

Pour la CGT Finances Publiques 34, Darmanin joue au pompier pyromane. Ainsi, en décalant seulement de quelques jours l'ouverture de la campagne d'impôt sur le revenu, en fixant des dates limites de dépôt (le 12 juin en papier, le 8 juin pour les internautes du 34) sans tenir compte de l'évolution de la crise sanitaire par régions, le ministre sous-estime les difficultés que vont rencontrer les contribuables.

**Les services publics de la DGFIP, dont il y a quelques semaines les ministres vendaient les missions à la découpe avec le « nouveau réseau de proximité » redeviennent essentiels et régaliens aux yeux du gouvernement pour sauver le fonctionnement de l'Etat et l'économie en déroute. La CGT Finances Publiques 34 n'a pas attendu cette crise pour affirmer sans relâche la défense de notre service public, l'importance de sa proximité face aux annonces de fermetures.**

**Les missions essentielles et régaliennes ne doivent pas être assurées au détriment des agents dont la protection et la santé doivent rester une priorité, comme pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs mobilisés dans le cadre de la pandémie sur des missions essentielles. Le ministre et l'administration doivent assurer aussi la sécurité des usagers dans la mise en place de dispositifs d'accueil permettant d'éviter une propagation de la pandémie ou son rebond éventuel.**

**REPORT DE LA CAMPAGNE IR 2020 !!!**